

La Caisse d'Epargne vous présente  
ses brochures professionnelles  
pour vous faciliter la vie.

*Vous venez de consulter  
la brochure*

# Protégez

Vous trouverez au guichet de votre agence  
les sujets suivants :

- FINANCEZ.
- GÉREZ.
- ÉPARGNEZ.

Pour plus d'informations,  
contactez votre Conseiller Professionnels  
ou consultez notre site  
[www.caisse-epargne.fr](http://www.caisse-epargne.fr).



**CAISSE D'ÉPARGNE**

Un pro mérite un pro



# Protégez

en toute simplicité



**CAISSE D'ÉPARGNE**

# Bénéficiez

*d'un cadre fiscal avantageux*

**P**armi vos préoccupations quotidiennes, la protection de votre activité et/ou de votre famille exige que vous soyez bien conseillé afin de choisir les bonnes solutions.

En fonction de votre statut professionnel, la Caisse d'Épargne et ses experts sont là pour vous guider et vous permettre de tirer partie au mieux des avantages fiscaux existants.

Avez-vous songé à ce que vous feriez en cas d'imprévu (maladie, accident, détérioration de vos locaux...)? Rien n'est plus délicat que la perte brutale de revenus liée à ces incidents de la vie. Pour y faire face, avec la Caisse d'Épargne, mettez toutes les garanties de votre côté! N'attendez pas d'être pris au dépourvu pour vous protéger, vous et votre activité.

Optez pour la solution idéale, grâce à nos conseillers : nous sommes à votre disposition pour vous rencontrer à l'agence ou dans vos locaux professionnels.

*Nos solutions, pour vous professionnels, en fonction de votre profil.*

Vous souhaitez en priorité	Vous êtes travailleur non salarié non agricole <i>entrepreneur individuel, gérant majoritaire, gérant non salarié</i>	Vous êtes professionnel salarié <i>gérant minoritaire, gérant salarié</i>
Bénéficiaire d'indemnités journalières en cas d'arrêt de travail	PAGE 3 <b>Garantie Prévoyance Pro</b> (fiscalité Loi Madelin)	PAGE 4 <b>Protection Activité Professionnelle</b>
Assurer votre avenir financier et celui de vos proches en cas de coup dur	PAGES 3 ET 6 <b>Garantie Prévoyance Pro</b> (fiscalité Loi Madelin) <b>Garanties Accidents de la Vie</b>	PAGE 6 <b>Garantie Urgence, Garantie Famille, Garantie Accidents de la Vie</b>
Faire face à un arrêt brutal d'activité en cas de détérioration de votre outil de travail, d'accident ou de maladie	PAGE 4 <b>Protection Activité Professionnelle</b>	PAGE 4 <b>Protection Activité Professionnelle</b>
Bénéficiaire d'une complémentaire santé	PAGE 3 <b>Garanties Santé côté Pro</b> (fiscalité Loi Madelin)	PAGE 5 <b>Garanties Santé</b>

**Vous êtes travailleur non salarié : profitez d'un cadre fiscal avantageux.**

## **Garantie Prévoyance Pro <sup>(1)</sup>.**

Il s'agit d'un contrat d'assurance prévoyance complet **qui vous protège financièrement** vous et vos proches si vous ne pouvez plus exercer votre activité de manière temporaire ou définitive.

Vous déterminez vous-même votre niveau de garantie et, notamment, le montant **des indemnités journalières que vous souhaitez percevoir** en cas d'arrêt de travail. Ce contrat vous garantit également le versement d'une rente en cas d'invalidité permanente et le versement d'un capital à vos ayants-droit en cas de décès. Ouvert à toutes les professions, il bénéficie de plus de formalités médicales allégées pour les moins de 50 ans.

Profitez également du cadre fiscal avantageux de la loi Madelin ; vos cotisations sont déductibles de votre bénéfice imposable dans la limite d'un plafond.

## **Garanties Santé Côté Pro <sup>(1)</sup>**

**Cette complémentaire de santé individuelle très complète** offre une prise en charge immédiate. Elle est particulièrement performante en optique et en dentaire et n'exige pas de questionnaire de santé. Elle vous permet de bénéficier du Forfait Confort Hospitalisation (prise en charge de frais de chambre individuelle, télévision, téléphone...). Autres avantages de ce contrat : vous bénéficiez du tiers payant en optique, en dentaire et en hospitalisation, les garanties prennent effet dès l'adhésion et vos décomptes sont accessibles 24h/24 et en temps réel sur internet. Vos cotisations sont également déductibles de votre bénéfice imposable dans la limite d'un plafond.

(1) Contrats souscrits auprès de la MURACEF Mutuelle des Risques d'Assurances des Caisses d'Épargne de France. Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables régie par le Code des Assurances. N° Siret 324 154 863 000 17. Siège Social : 5, rue Masseran 75007 Paris. Siège Administratif : 88, avenue de France - 75641 Paris Cedex 13.

# Protégez

*votre activité et votre famille*

Une gamme de solutions pour protéger  
votre activité et/ou votre famille.

## **Protection Activité Professionnelle <sup>(1)</sup>**

Face aux risques d'imprévus (vous êtes victime d'une maladie, d'un accident, ou en cas détérioration de vos locaux professionnels), il est indispensable d'anticiper car l'arrêt brutal d'activité, qu'il soit temporaire ou définitif, peut avoir des conséquences déterminantes sur l'équilibre de votre entreprise. Tandis que vos revenus baissent, les charges subsistent ; votre entreprise continue à assumer les frais liés à son cycle d'exploitation (charges sociales, loyers, échéances de prêt, etc.). Si vous vous trouvez dans l'incapacité de travailler, votre entreprise devra faire face à de nouvelles dépenses, notamment celle de votre remplacement le temps de votre immobilisation.

Ainsi, la Caisse d'Épargne vous propose la **Protection de l'Activité Professionnelle (PAP) qui vous assure un revenu pour faire face à ces imprévus.**

Vous percevez des indemnités forfaitaires en cas d'arrêt temporaire de votre activité, ainsi qu'une aide immédiate à la recherche d'un remplaçant provisoire, de personnel intérimaire ou de nouveaux locaux. En cas d'arrêt définitif, un capital vous sera versé, à vous ou vos ayants droits.

(1) Contrats souscrits auprès de la MURACEF Mutuelle des Risques d'Assurances des Caisses d'Épargne de France. Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables régie par le Code des Assurances. N° Siret 324 154 863 000 17. Siège Social : 5, rue Masseran 75007 Paris. Siège Administratif : 88, avenue de France - 75641 Paris Cedex 13.

ANTICIPATION



ADAPTATION

Les avantages du contrat PAP : il couvre à la fois les biens professionnels et la personne. Sous la forme d'un seul contrat, il couvre deux assurés (vous et votre conjoint ou vous et l'homme clé ou ce dernier et votre conjoint)

L'indemnité forfaitaire garantit vos revenus pendant la durée de votre arrêt temporaire : vous pouvez ainsi faire face à vos frais courants.

Vous choisissez le niveau, la durée d'indemnisation et vous pouvez adapter votre contrat à l'évolution de vos besoins.

## **Garanties Santé <sup>(1)</sup>**

**Avec Garanties Santé, bénéficiez d'une mutuelle santé sur mesure :** quel que soit votre âge ou votre situation familiale, les garanties proposées seront parfaitement adaptées à vos besoins. Aucune formalité médicale à l'entrée, garanties actives dès l'adhésion, tiers payant gratuit, remboursement rapide... Renseignez-vous auprès de votre conseiller sur tous les avantages de cette complémentaire santé performante pour vous et votre famille.



# Protégez

*votre activité et votre famille*

SOUPLESE

## Assurance décès <sup>(1)</sup>

Quel que soit votre statut professionnel, **cette assurance protège financièrement vos proches en cas de décès** (accident ou maladie) : **Garantie Urgence**, accessible à partir d'1 € (\*) par mois de cotisation, assure le minimum nécessaire à vos proches pour faire face aux premiers frais (7 500 € garantis versés en 48 h en cas de bénéficiaire unique). Modulable et souple, **Garantie Famille vous permet de prévoir un capital**, à partir de 15 000 €, déterminé en fonction des besoins qu'auraient vos proches s'il vous arrivait quelque chose (décès ou invalidité). Vous choisissez le mode de versement de cette prestation : un capital, une rente éducation pour vos enfants...

## Garantie des Accidents de la Vie <sup>(2)</sup>

Pour vous protéger ainsi que votre famille contre les risques les plus courants de la vie quotidienne (chutes, brûlures, accidents de bricolage ou de jardinage, de sports ou médicaux, agressions...), **Garantie des Accidents de la Vie** vous assure une indemnisation à la hauteur du préjudice subi et pouvant aller jusqu'à 1 millions d'euros. Par ailleurs, en cas d'accident, vous bénéficiez d'une assistance immédiate : garde d'enfants, aide ménagère, suivi pédagogique de l'enfant à domicile,...

(1) Garantie Urgence et Garantie Famille sont des contrats d'assurance décès d'Ecureuil Vie, société d'assurance vie et de capitalisation, régie par le code des assurances.

(2) Garantie des Accidents de la Vie est un contrat d'Ecureuil Assurances IARD, SA au capital de 53 550 000 € régie par le Code des Assurances RCS Paris B 350 663 860, siège social : 5, rue Masseran - 75007 Paris, siège administratif : 88, avenue de France 75641 Paris Cedex 13, distribué par votre Caisse d'Epargne, intermédiaire d'assurance.

(\*) Tarif en vigueur au 15/09/2007, 1 €/mois applicable à la tranche d'âge comprise entre 18 et 30 ans.



CAISSE D'EPARGNE

69 mm

Cartes  
90x55 mm